

GRANDLYON
communauté urbaine

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

Séance du **31 mai 2010**

Délibération n° 2010-1486

commission principale : urbanisme

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) : Oullins

objet : La Saulaie - Pôle multimodal - Poursuite des acquisitions de biens appartenant à la SNCF et déconstruction de bâtiments - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Rapporteur : Monsieur David

Président : Monsieur Gérard Collomb

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 21 mai 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 2 juin 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Mme Elmalan, M. Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Crimier, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mme Dognin-Sauze, M. Crédoz, Mme Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bailly-Maitre, M. Balme, Mme Bargoin, MM. Barret, Barthelémy, Mmes Baume, Benelkadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Cochet, Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagonne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Genin, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gillet, Giordano, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Huguet, Imbert Y, Imbert A, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Le Bouhart, Lelièvre, Lévêque, Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Nissanian, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Quiniou, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rousseau, Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Mme Tifra, MM. Touleron, Touraine, Turcas, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, M. Vaté, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yérémian.

Absents excusés : MM. Daclin (pouvoir à M. Philip), Barge (pouvoir à M. Assi), Blein (pouvoir à M. Sturla), Mme Ait-Maten (pouvoir à M. Coulon), MM. Albrand (pouvoir à Mme Ghemri), Ferraro (pouvoir à M. Longueval), Fleury (pouvoir à M. Grivel), Havard (pouvoir à M. Huguet), Lebuhotel (pouvoir à M. Lambert), Léonard (pouvoir à Mme Revel), Mme Levy (pouvoir à M. Buffet), MM. Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Geourjon), Muet (pouvoir à M. Kimelfeld), Mmes Perrin-Gilbert, Pesson (pouvoir à M. Kabalo), Pierron (pouvoir à Mme Bab-Hamed), MM. Plazzi (pouvoir à M. Jacquet), Réale (pouvoir à M. Passi), Vergiat (pouvoir à M. Abadie).

Absents non excusés : M. Pillonel.

Séance publique du 31 mai 2010**Délibération n° 2010-1486**

commission principale : urbanisme

commune (s) : Oullins

objet : **La Saulaie - Pôle multimodal - Poursuite des acquisitions de biens appartenant à la SNCF et déconstruction de bâtiments - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction du foncier et de l'immobilier

Le Conseil,

Vu le rapport du 12 mai 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Dans le cadre de la mise en œuvre du projet structurant du prolongement du métro ligne B et de la création du pôle multimodal, le conseil de Communauté, par délibération du 21 janvier 2008, a approuvé que la Communauté urbaine de Lyon exerce son droit de priorité en vue d'acquérir un ensemble de biens immobiliers situés à Oullins et appartenant à la Société de valorisation foncière et immobilière (Sovafim).

Le 12 janvier 2009, une autorisation de programme a été votée par délibération pour un montant de 8 500 000 € permettant :

- de réaliser les acquisitions à Sovafim,
- d'assurer des travaux de sécurisation et d'engager la déconstruction des bâtiments.

Aujourd'hui, il y a lieu de poursuivre les premières acquisitions par celles mitoyennes, propriété de la SNCF afin de maîtriser la totalité du tènement foncier qui constituait auparavant les anciens ateliers "Oullins voiture".

La raison de cette acquisition en deux temps est due au retard pris par la SNCF dans le cadre de la mise en œuvre de sa cessation d'activité.

L'ensemble des bâtiments restant à acquérir devra être déconstruit.

Le projet consiste donc à achever les acquisitions et les déconstructions nécessaires à la réalisation du pôle multimodal, à savoir :

- acquérir les parcelles appartenant à la SNCF : 710 000 €,
- achever les déconstructions et le désamiantage des bâtiments Sovafim : 375 000 €,
- déconstruire les bâtiments SNCF après désamiantage : 550 000 €,
- réaliser des travaux supplémentaires (excavation, désamiantage) : 125 000 €,
- assurer la sécurisation du site, conservation du bâtiment historique : 40 000 €.

Le montant total de l'opération foncière préparatoire à la réalisation du pôle multimodal s'élèverait donc à 10 300 000 € ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission urbanisme ;

DELIBERE

1° - Approuve le principe d'acquisition foncière de biens appartenant à la SNCF et de déconstructions d'anciens bâtiments d'"Oullins Voiture",

2° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale A2 - Réaliser des grands projets structurant, sur l'opération n° 1888, individualisée le 12 janvier 2009.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est complété pour un montant supplémentaire de 1 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal répartis selon l'échéancier suivant : 1 800 000 € en dépenses en 2010.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est donc porté à 10 300 000 € en dépenses.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,

Reçu au contrôle de légalité le : 2 juin 2010.